

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-877/11/CC

■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Grand Luminy pour les travaux d'aménagement du second oeuvre et l'équipement d'une deuxième tranche de la pépinière.

DPEATSV 11/7357/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soutien huit filières économiques scientifiques et stratégiques dans le cadre de sa politique de développement économique. La constitution des pôles de compétitivité vient corroborer cette stratégie.

Parmi ces filières, on compte les biotechnologies. Ces technologies à forte croissance sont largement représentées sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, tant sur le plan scientifique qu'économique.

Le potentiel en région PACA et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Technopole de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande ...).

Le Technopole de Marseille Luminy est un territoire à enjeux pour la Communauté Urbaine qui y investit afin d'accompagner les différentes dynamiques qui s'expriment : Plan Campus, fusion des Universités, création d'entreprises dans les secteurs biotech-santé.

Ainsi, le BHNS et la création de solutions immobilières participent grandement au développement du site. Le Technopole propose d'ores et déjà environ 20 à 25 000 m² shon.

Avec Marseille Génopôle pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, avec Bioméditerranée pour la promotion du dispositif régional, avec l'Association Grand Luminy, l'Incubateur interuniversitaire Impulse pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises ; nous disposons d'outils pour la mise en œuvre de ces développements.

L'association Grand Luminy, créée en 1985, poursuit des actions d'animation, de promotion, participe au développement du site de Luminy et développe depuis 1995 une action d'aide à la création d'entreprises de biotechnologie.

Ouverte depuis le 1er janvier 2009, la pépinière d'entreprises biotech de Luminy fonctionne désormais à son rythme de croisière dans 1200 m² de Luminy Biotech 2, loués à MPM qui en est propriétaire.

8 entreprises y sont actuellement hébergées, ce qui représente un taux de remplissage proche de 90% et plus de 30 emplois au total.

Les services associés fournis aux entreprises sont opérationnels. De nouveaux viennent régulièrement compléter la gamme et ils sont désormais accessibles aux autres entreprises de la zone Luminy Entreprise.

Aussi, il convient aujourd'hui pour l'association de s'étendre.

Cette extension est prévue dans les surfaces vacantes de l'opération Luminy Biotech 2 soit 500 m² loués par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour les entreprises de la filière, cette extension permettra de :

- disposer de locaux techniques supplémentaires et complémentaires de ceux existant, offrant de nouvelles configurations adaptées.
- Rendre possible l'accompagnement d'entreprises biotechs matures dont le cycle de développement long justifie un suivi en pépinière.

Pour AGL, cette extension est une opportunité d'élargir sa gamme de services et son panel d'utilisateurs, renforçant ainsi son modèle économique.

L'association Grand Luminy sollicite pour ce projet la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil général des Bouches du Rhône, l'Union Européenne et le Conseil Régional Paca.

Considérant l'importance du projet d'extension de la pépinière porté par l'Association Grand Luminy pour la structuration et le soutien à la création d'entreprises de biotechnologie sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté de verser une subvention d'équipement de 130 000 euros.

Budget synthétique de l'opération

Dépenses (HT)		Recettes	
		Co-financeurs	Montant
Travaux pilotés BET	467 898	CUMPM	130 000
<i>Lots de travaux pilotés par l'équipe de maîtrise d'œuvre (cloisons, ventilation...)</i>		<i>Direction Développement Economique et des Affaires Internationales</i>	
Honoraires techniques	63 455	Conseil Régional PACA	130 000
<i>Honoraires équipes BET & autres organismes de contrôle</i>		<i>Service Développement économique</i>	
Travaux hors pilotage BET	15 000	Conseil Général 13	130 000
<i>Lots de travaux pilotés par AGL</i>		<i>Service Développement économique</i>	
Equipements généraux	13 647	FEDER	210 000
<i>Equipements nécessaires au fonctionnement du bâtiment (hors équipement scientifiques)</i>		<i>Axe 1-5</i>	
Equipement scientifiques	40 000		
<i>Paillasse...</i>			
Total général dépenses projet	600 000	Total général ressources projet	600 000

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de procéder à des opérations permettant d'accompagner la dynamique de la filière des biotechnologies ;
- La cohérence de cet investissement avec la stratégie de développement économique de MPM « Marseille Provence métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance », votée au Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 ;
- Qu'il convient d'accompagner l'association Grand Luminy dans son projet d'extension.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 130 000 euros à l'association Grand Luminy pour assurer les travaux d'aménagement du second œuvre et l'équipement de l'extension de la pépinière biotech.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2012 de la Communauté Urbaine – Opération 2011/00012 – Nature 2042 – Fonction B 330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI